



# Travail Egal Salaire Egal

Par **OliFa**, le **07/05/2019** à **15:08**

Bonjour,

J'ai constaté suite à mon embauche il y a deux ans que je réalise les mêmes tâches que la personne que j'ai remplacé, mais que le titre du poste est passé de Directeur à Responsable, et que la rémunération de base est de 60 % de la personne précédente.

Constatant que mon salaire au bout de ces deux années n'évoluait pas de façon significative, je demande à mon employeur de régulariser ma rémunération et le titre de mon emploi puisque je fais exactement le même travail que la personne remplacée, ou me donner les raisons objectives de cet écart de rémunération.

Je précise qu'il y a une prime d'ancienneté dans la convention collective. Mon employeur peut t'il arguer de cette ancienneté et le fait que la personne a dû gérer des situations dans le passé pour justifier un tel écart de rémunération. Il m'est difficile de me comparer avec d'autres cadres de l'entreprise car les métiers sont différents, je me compare donc avec la personne que je remplace.

Par avance merci de votre point de vue sur ce type de situation.

Cordialement.